



Bourg d'Oisans

Le 27 octobre 2019

Objet : **Demande de consultation de documents d'études**

Monsieur Christian PICHOU
Président de la Communauté de
Communes de l'Oisans

Monsieur le Président

Lors du conseil communautaire du 26 avril 2018, **vous avez validé le projet de tracé de la liaison câblée Alpe Huez – Les Deux Alpes** proposé par le cabinet Eric.

Trois études préalables ont été présentées aux élus communautaires le 19 décembre 2018. Il s'agit de :

L'AMO technique, représenté par les cabinets Territoires 38 et ERIC, **pour le choix du tracé et des appareils.**

L'AMO environnemental, représenté par le cabinet MDP Consulting, **vous permettant d'ajuster le tracé afin de minimiser l'impact environnemental et paysager du projet.**

L'AMO financier, représenté par Loisirs Conseil **pour vérifier la compatibilité financière avec l'économie générale des services de remontées mécaniques de l'Oisans.**

La lecture des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Oisans, en date du 7 mars 2019, **nous informe de l'état d'avancement du projet de liaison câblée Huez - les 2 Alpes.**

Ces études ont été budgétées par la CCO à hauteur de 1 200 000 euros. Lors de sa séance du 16 décembre 2016 le conseil départemental de l'Isère a voté une subvention de 500 000 euros.

En conséquence, nous vous demandons de pouvoir accéder aux 3 études des AMO citées au compte rendu du 7 mars et d'en avoir une copie.

En espérant que vous répondrez favorablement à notre demande, nous vous prions d'accepter, monsieur le président, nos respectueuses salutations.

Pour Le Collectif « Non à la liaison Alpe d'Huez – Deux Alpes »

Jean POULET, Denis VIAL

Adresse mail : non-au-telepherique@hotmail.com